

Concours A Externe

En vertu du décret n° 2010-936 du 26 août 2010, ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre classé au moins au niveau II, ou d'un qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes fixées par le décret du 13 février 2007 (*) susvisé.

(*)Décret relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique :

Article 5:

I. — Le concours externe mentionné au 1° de l'article 5 est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 au sens du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. La condition mentionnée à l'alinéa précédent doit être remplie au premier jour du mois précédant leur nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Conformément à l'article 6 du décret n° 2020-1198 du 30 septembre 2020, ces dispositions sont applicables aux concours et examens professionnels ouverts à compter du 1er janvier 2021.

La condition mentionnée à l'alinéa précédent doit être remplie au premier jour du mois précédant leur nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Les inscriptions au concours généralement en septembre de l'année en cours.

Les épreuves d'admissibilité (2 écrits) se déroulent en novembre de la même année. Les résultats d'admissibilité sont communiqués en janvier.

Les épreuves d'admission (2 oraux et 1 écrit -traduction) se déroulent en mars de l'année suivant l'inscription*.

*Sous réserve de modification du calendrier

✓ Les épreuves d'admisibilité:

<u>- Épreuve écrite N°1</u>: La note de Synthèse, à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financiers. Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 4heures avec un coefficient de 7.

- Lors de cette épreuve le candidat devra dans un premier temps rédiger une note de synthèse en s'appuyant sur un dossier comprenant plusieurs documents afin de répondre au sujet posé.
- ➤ Puis dans un second temps, le candidat devra rédiger une courte note en s'appuyant sur ses connaissances personnelles afin de répondre à une question ouverte amenant à une conclusion et/ou une réflexion sur un sujet précis.

Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions.

Il apparaît de façon récurrente que cette épreuve est faiblement maîtrisée par les candidats.

Sur la forme, l'orthographe, le style, la grammaire et la syntaxe sont largement perfectibles. Il a été constaté depuis quelques années une dégradation de la qualité des copies.

Le style journalistique est très souvent employé, au détriment du style administratif.

Sur le fond, les candidats ont des difficultés à gérer leur temps. Si la première partie de cette épreuve est traitée avec soin, la seconde l'est de façon beaucoup plus exhaustive.

Sur la note de synthèse, l'introduction est plus ou moins longue et structurées de façon très scolaire, le plan y est annoncé. Les principaux points documentaires y sont repris mais les aspects importants demeurent absents, mettant en avant un manque de hauteur de vue dans l'exploitation des documents.

La conclusion n'est pas systématiquement rédigée.

Sur la note de proposition, reflète le faible niveau des candidats mettant en évidence un manque certain de culture économique, de vision prospective, d'apports personnels des candidats qui se contente de collecter des exemples dans le fond documentaire. Très peu ont conclu leur devoir, et peu y apportent des références personnelles.

Les meilleures copies sont celles qui sont structurées de manière classique avec deux parties et deux sous-parties autour d'une problématique bien définie.

Une bonne gestion du temps, une structuration des idées décelées dans le fond documentaire et un apport de connaissances économiques personnelles sont indispensables à la réussite de cette épreuve.

- <u>- Épreuve écrite N°2</u>: Il s'agit pour le candidat de répondre à des questions, cas pratiques, commentaires de texte, résolution de problèmes en fonction de l'option choisie (le candidat devra préciser l'option lors de son inscription au concours):
 - ➤ Droit constitutionnel et administratif (le candidat devra traiter l'ensemble des sujets annoncés).

Pour cette épreuve il faut allier connaissance, structure pertinente et analyse.

La dissertation laisse apparaître des connaissances insuffisantes aboutissant à des confusions.

Le commentaire d'arrêt, une analyse fine de l'enjeu permet de s'interroger sur la portée de l'arrêt

➤ Institutions, droit et politiques communautaire (le candidat devra traiter l'ensemble des sujets annoncés).

Pour cette épreuve il faut allier connaissance, structure pertinente et analyse.

La dissertation laisse apparaître des connaissances insuffisantes aboutissant à des confusions voir des hors sujets

Le commentaire d'arrêt, une analyse fine de l'enjeu permet de s'interroger sur la portée de l'arrêt.

Les candidats doivent impérativement soigner l'orthographe et la syntaxe et apporter une plus-value personnelle au sujet traité.

Droit civil et procédures civiles(le candidat devra traiter l'ensemble des sujets annoncés). L'orthographe, la syntaxe, la grammaire et la structure du devoir doivent être soignés. La dissertation le plan doit être soigné, attention aux hors sujets bien souvent par manque de références à l'actualité.

Le vocabulaire juridique doit être maîtrisé.

Le cas pratique est souvent mal traité par manque de méthodologie.

- Droit des affaires (le candidat devra traiter l'ensemble des sujets annoncés). L'orthographe, la syntaxe, la grammaire et la structure du devoir doivent être soignés. La dissertation, les candidats doivent faire preuve de rigueur dans les définitions souvent trop partielles voire imprécises et faire référence au vocabulaire juridique. Le cas pratique doit s'attacher à un haut niveau d'analyse juridique, fiable et concret.
- Analyse économique (le candidat devra traiter les deux sujets annoncés dans le sujet). L'orthographe, l'expression et la vocabulaire doivent être soignés. Les copies doivent être structurées et le plan y être apparent. Les connaissances en économie des candidats doivent apparaître dans le traitement des sujets sans pour autant digresser sur des notions économiques hors sujet.
- Économétrie et statistique (le candidat devra traiter l'ensemble des exercices annoncés dans le sujet),
 Cette épreuve requiert des exigences rédactionnelles et de présentation souvent absentes des copies. Les candidats doivent faire preuve de rigueur dans les raisonnements mathématiques et illustrer leurs résultats.
- Mathématiques (le candidat devra traiter l'ensemble des exercices annoncés dans le sujet). Les candidats doivent rendre plus lisibles leurs copies (ratures nombreuses), soigner leur présentation (nombreux renvois) et peaufiner leur orthographe.
- Gestion comptable et analyse financières (le candidat devra traiter l'ensemble des exercices annoncés dans le sujet) .

Les candidats doivent soigner la présentation de leurs copies.

Les connaissances en analyse financières et leur utilité sont souvent parcellaires.

Les candidats doivent faire preuve d'une lecture plus approfondie des énoncés, être plus vigilent dans les calculs et mieux gérer leur temps.

Finances et gestion publiques (le candidat devra traiter l'ensemble des sujets annoncés dans le sujet).

Les candidats doivent faire preuve de rigueur, avoir une qualité analytique et rédactionnelle soignée et être vigilent à l'orthographe.

Le plan doit être soigné afin de structurer les devoirs. Les sujets doivent être analysés de façon approfondie, pour cela il est nécessaire d'illustrer les propos par des données chiffrées et ainsi faire ressortir une certaine culture économique du candidat.

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 4heures avec un coefficient de 7.



Attention:

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

✓ Les épreuves d'admission :

<u>- Épreuve orale N°1</u>: Il s'agit d'un entretien avec le Jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.

L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours (environ 5 mn) et un échange avec le Jury (d'une durée de 25mn), notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 30 mn avec un coefficient de 6

L'expression orale et l'attitude face au jury est primordiale. La présentation du parcours des candidats doit être structuré, leur motivation à rejoindre la DGFiP doit être personnalisée.

La diversité des parcours, les qualités personnelles et managériales doivent ressortir dans la présentation. Pour cela les candidats doivent exposer leurs compétences à travers leurs expériences professionnelles afin de démontrer de leurs qualités requises pour devenir inspecteur.

Les grandes missions de la DGFiP ainsi que les fonctions dévolues à un inspecteur doivent être connues des candidats. De même les connaissances relatives à l'environnement économique et financier doivent être maîtrisés.

Les candidats doivent se positionner en tant qu'encadrant dans les mises en situation en prenant position concrètement.

- $\underline{-}$ Épreuve orale N°2 : Il s'agit d'un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort sur une option de l'épreuve écrite d'admissibilité N°2, suivi de questions sur le sujet traité et/ou le programme de l'option.
 - Droit constitutionnel et administratif,
 - ➤ Institutions, droit et politiques communautaire,
 - Droit civil et procédures civiles,
 - > Droit des affaires,
 - ➤ Analyse économique,
 - Économétrie et statistique,
 - Mathématiques,
 - > Gestion comptable et analyse financières,
 - Finances et gestion publiques.

La gestion du temps demeure primordiale. Le stress doit être géré au mieux.

Il est attendu des candidats de la hauteur de vue, de l'attention et de la réactivité dans les réponses apportées.

Les réponses doivent être soignées, être précises quant à la terminologie.

Lorsque le sujet s'y prête un plan doit être annoncé et respecté dans le déroulé de l'exposé.

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 20 mn de préparation et de 20 mn d'oral avec un coefficient de 4.

<u>- Épreuve écrite n°3</u> : Traduction d'un texte, sans dictionnaire, rédigé dans l'une des langues suivantes – Allemand, Anglais, espagnol ou Italien.

Le sujet distribué au candidat le jour de l'épreuve comprend les 4 sujets, au candidat de traiter celui correspondant à l'option formulée dans son dossier d'inscription.

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 1h30mn avec un coefficient de 1.



Attention:

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire <u>sauf</u> pour l'épreuve écrite N°3 de l'admissibilité pour laquelle il n'y a pas de note éliminatoire.

Le Jury:

Le jury des épreuves écrites est présidé par un Administrateur Général des Finances Publiques. Par arrêté des membres de ce jury sont nommés. Il peut s'agir d'administrateurs des Finances Publiques, d'inspecteurs Principaux, d'inspecteurs Divisionnaires.

Le jury des épreuves orales est présidé par un Administrateur Général des Finances Publiques.

Par arrêté des membres de ce jury sont nommés. Il peut s'agir d'administrateurs des Finances Publiques adjoints, d'inspecteurs Principaux, d'inspecteurs Divisionnaires et d'inspecteurs.

Conclusion

Ce concours nécessite un socle de connaissances théoriques solides, de s'assurer d'une bonne compréhension des concepts et d'avoir une bonne maîtrise des définitions.

Les mises en situation demandent aux candidats de se positionner de façon logique et réfléchie aux situations proposées, de faire des choix et de prendre des décisions en tant que futur encadrant.